

RÉSOLUTION^o

Réunis ce jour à la Fédération des Métaux le 7 février 2017 pour l'Assemblée Générale Statutaire du Syndicat FO Carrefour Proximité France PARIS IDF, les adhérents réaffirment leurs attachements à la Charte d'Amiens de 1906 qui fait de l'indépendance syndicale le fondement de l'action ouvrière.

Le syndicalisme Libre et Indépendant est donc au coeur des préoccupations de notre organisation et dicte nos actions et nos prises de positions.

L'AG restera en veille face à la fragilisation inquiétante du droit du travail qu'entraînent les Lois MACRON, REBSAMEN et EL KHOMRI, qui détruisent peu à peu les garanties collectives obtenues par nos luttes syndicales.

Dans le cadre de notre enseigne, l'AG reste et restera vigilante sur les conséquences des changements survenus en 2016, notamment suite à la fusion absorption ERTECO/CARREFOUR, aux multiples changements d'enseignes et formats de magasins, et à l'exploitation des magasins en location gérance.

Le respect et la défense des conditions de travail et droits des salariés et adhérents, est plus que jamais un objectif majeur.

L'AG invite l'ensemble des élus et mandatés au titre de FORCE OUVRIÈRE d'être très vigilant sur tous les projets que pourront présenter la société Carrefour Proximité France notamment dans le cadre des consultations des instances représentatives du personnel afin de toujours veiller au respect des conditions de travail et à l'impact social résultant de ces changements.

L'AG réaffirme également sa ferme opposition au travail du dimanche, qui doit garder à minima, pour nos collègues de travail et adhérents, un

caractère dérogatoire, exceptionnel et qui doit déclencher une majoration de la rémunération.

- **L'AG revendique l'amélioration et le respect des conditions de travail pour chaque salarié.**
- **L'AG exige le maintien de la durée légale du temps de travail actuelle et le respect des termes des différents contrats de travail et réaffirme que le CDI doit être la norme.**
- **L'AG réaffirme sa volonté de faire respecter l'égalité professionnelle et salariale dans notre entreprise entre les femmes et les hommes, celles ci étant encore trop souvent affectées sur des métiers à faible responsabilités, souvent à temps partiel, très rarement bénéficiaires de propositions de promotion interne confrontées aux problèmes liés à la monoparentalité.**
- **L'AG exige que le Syndicat, dans toutes les composantes de sa représentation, apporte toute l'aide nécessaire à tous les salariés qui seront dans la difficulté dans une entreprise non représentée par des organisations, tel que les magasins en locations gérances et franchises.**

Liberté, Égalité, Fraternité dans la laïcité et la Démocratie.



FO Libre et Déterminé

**F
HONNEUR
R
C
E**

